

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 12-000672 / 67973148
Lam Research International Sàrl, 2000 Neuchâtel
Customer service (help desk technique): réception des appels de leurs clients en Europe et dans le monde.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-001624 / 54770719
Polygravia arts graphiques S.A., 1618 Châtel-St-Denis
département impression offset
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.09.2012–31.08.2015 (Nouveau permis)
- 12-001015 / 61562332
BOBST MEX SA, 1031 Mex VD
Secteurs / ateliers pour la fabrication des machines Bobst: Secteur de Services, Platines, Barres de pinces, Serrurerie, Bâtis minces et tournage,
Magasin Grande Hauteur
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H
01.08.2012–31.07.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-001602 / 50392786
Firmenich SA Usine de Meyrin-Satigny manufacture parfums & arômes,
1217 Meyrin
Département de la maintenance: maintenance des lignes de production des usines Aromes et Parfums
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.06.2012–31.12.2013 (Modification)
- 12-001604 / 50392770
Firmenich SA, 1283 La Plaine
Atelier de production, surveillance et maintenance des lignes de fabrication.
Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)
30 H
01.06.2012–30.04.2014 (Modification)

- 12-000677 / 52179584
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
Composition, four, ligne TEL, préparation des résines
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-001512 / 52291421
ZENITH-Branch of LVMH Swiss Manufactures SA Horlogerie, 2400 Le Locle
Fabrication d'ébauches
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.09.2012–31.08.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-000938 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Usines 1, 3, 4, 5, 6 et 7: divers secteurs/ateliers de fabrication de câbles
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
110 H
11.09.2012–10.09.2015 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)
et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 12-000983 / 63501704
Dixi Cylindre SA, 2400 Le Locle
Décolletage CNC + came (ravitaillement)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 2 F
01.08.2012–31.07.2015 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 12-001541 / 51913590
Nestlé Suisse S.A. Fabrique d'Orbe, 1350 Orbe
Départements de la production, finance et informatique, technique; interventions
de dépannage lors de problèmes sur les équipements de la production et
les infrastructures des bâtiments du site
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H
01.11.2012–31.10.2015 (Renouvellement)

- 12-000778 / 71772241
Celgene Management Sàrl, 2017 Boudry
Département informatique
Horaire indispensable pour des raisons techniques
14 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-000939 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Usine 1: secteur métallurgie.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
11.09.2012–10.09.2015 (Renouvellement)
- 12-000676 / 52179584
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
Composition, four, ligne TEL
Horaire indispensable pour des raisons techniques Horaire d'exploitation
indispensable pour des raisons économiques
16 H
01.09.2012–31.08.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

13 novembre 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail